

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 10 octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le vendredi 04 octobre 2024

OBJET : DELIBERATION N°2 - Convention de partenariat entre la Police municipale et le syndic de copropriété SOGEA relative au transfert des images de vidéosurveillance – « Les Terres du Collet »

M. Ladislas Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
M. Didier David
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
M. Alain Brunetti
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
Mme Noëlle Dyot-Gerardin
M. Maurice Bernardi
M. Alain Junguené
Mme Annabel Beccatini-Gesrel
Mme Fabienne Bermond
M. Gilles Ugolini
Mme Sophie Bournot
Mme Sabrina Missud-Guillet
M. Fabien Bonnafoux
M. Jean-Marie Fort
Mme Isabelle Martello
M. Didier Razafindralambo
Mme Annick Meynard
Mme Virginie Escalier
M. Guy Ferrandez

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Sylvie Daniel représentée par M. Charlie Ferrero
M. Christophe Bosio représenté par M. Ladislas Polski
M. Laurent Portelli représenté par M. Gille Ugolini
Mme Marion Troyat représentée par Mme Beccatini-Gesrel
Mme Audrey Bruno-Giannini représentée par Mme Fernandez-Baravex
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Fabien Bonnafoux

ABSENT(E)S :

Secrétaire de séance : M. Fabien Bonnafoux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 octobre 2024

N° 2

Rapporteur : **Monsieur le Maire**

Direction : **POLICE MUNICIPALE**

Objet : **Convention de partenariat entre la Police municipale et le syndic de copropriété SOGEA relative au transfert des images de vidéosurveillance – « Les Terres du Collet »**

Domaine : **9 – Autres domaines de compétences – 9.1 – Autres domaines de compétences des communes**

Mes chers collègues,

Vu la loi n° 291-1999 en date du 15 avril 1999 relative aux Police Municipales parue au Journal Officiel de la République Française le 16 avril 1999,

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu les articles L 511-1, L 251-2 et L 252-3 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu les articles R2212-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L126-1-1 du code de la construction et de l'habitation,

Vu l'arrêté 20190292-2031270 du 1^{er} juillet 2024 portant autorisation pour la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection en faveur de la commune de La Trinité,

Considérant que les missions de la Police Municipale ont été redéfinies par la loi du 15 avril 1999 susmentionnée,

Considérant que le 27 septembre 2021 a été autorisé le renouvellement de la convention de coordination, paraphée par le Maire, le Procureur et le Préfet,

Considérant que la commune déploie progressivement son dispositif de vidéoprotection destiné à prévenir de la délinquance,

Considérant que les copropriétés privées prévoient la transmission des images réalisées aux services de la police municipale et de la gendarmerie nationale en vue de la protection de l'entrée des parties communes en cas d'occupation empêchant l'accès ou la libre circulation des personnes ou le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité et de sûreté,

Considérant que le financement et l'entretien de l'équipement nécessaire à ce transfert d'images sont pris en charge par le syndic de copropriété, SOGEA pour la copropriété « Les Terres du Collet ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le syndic de copropriété SOGEA pour la copropriété « Les Terres du Collet » relative au transfert des images de vidéosurveillance vers les services de la Police Municipale.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Fabien BONNAFOUX,

Secrétaire de séance



Ladislav POLSKI,

Maire de La Trinité

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0